



CENTRE
HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE
BORDEAUX

Pôle imagerie médicale
SERVICE DE RADIOLOGIE ET IMAGERIE
DIAGNOSTIQUE ET INTERVENTIONNELLE

BIOPSIE SOUS ECHOGRAPHIE

Fiche d'information

Votre médecin vous a proposé une biopsie sous échographie. Cet acte sera pratiqué avec votre consentement. Vous avez en effet la liberté de l'accepter ou de le refuser à tout moment. Cette fiche vous informe sur le déroulement de l'acte et de ses suites. N'oubliez pas de vous munir de vos anciens examens et de la liste écrite des médicaments que vous prenez. Il est également très important que vous respectiez les recommandations qui vous sont faites.

L'ÉCHOGRAPHIE N'UTILISE PAS LES RAYONS X

Cet examen indolore utilise des ultrasons et n'est pas irradiant.

Pour les intensités utilisées par cette technique, il n'a jamais été décrit de conséquences particulières pour l'homme.

Les renseignements apportés par cet examen sont très déterminants pour porter un diagnostic précis.

NATURE DE L'ACTE

La biopsie consiste à prélever des petits fragments d'un organe. Ces fragments sont analysés au microscope afin d'établir un diagnostic et de permettre à votre médecin de mettre en œuvre un traitement adapté à votre pathologie. Des images en coupes d'échographie de la zone à biopsier sont prises durant les différentes phases de l'acte. Elles permettent le positionnement très précis de l'aiguille par l'intermédiaire de laquelle le prélèvement est réalisé.

HISTOIRE NATURELLE DE L'AFFECTION

Accepter l'acte interventionnel que l'on vous propose peut permettre d'établir le diagnostic et de modifier la thérapeutique.

Refuser ne modifiera pas l'évolution de la maladie, mais peut rendre plus difficile sa prise en charge (diagnostic, traitement....).

DÉROULEMENT DE L'ACTE

Pendant l'acte, vous êtes allongé sur un brancard situé près de l'appareil d'échographie. Des images échographiques sont réalisées pour un repérage précis de la zone pathologique. Après une désinfection de la peau, selon les pratiques préconisées par la cellule d'hygiène du CHU, le médecin procède à la mise en place de l'aiguille.

Une anesthésie locale de la peau est presque toujours nécessaire. A plusieurs reprises des images sont effectuées pour vérifier et affiner le positionnement de l'aiguille. Enfin la biopsie est réalisée.

Le médecin signale cette étape généralement

indolore de l'examen. Il sera parfois nécessaire de faire plusieurs prélèvements. Les petits fragments prélevés sont immédiatement envoyés au laboratoire pour analyse. Les informations obtenues ne sont toutefois pas disponibles immédiatement, un délai de quelques jours à quelques semaines est nécessaire. La durée totale de l'examen est d'environ 30 à 45 minutes. Votre coopération est importante. Vous devez rester immobile.

BÉNÉFICES ESCOMPTÉS

La biopsie permet d'affiner ou d'établir un diagnostic. Cet acte permet également de proposer le traitement le plus adapté et répondre au problème diagnostic que se pose votre médecin.

RISQUES, INCIDENTS ET COMPLICATIONS

Tout acte interventionnel peut entraîner des complications. Les complications lors d'une biopsie sont cependant très rares. Très peu de cas ont été rapportés.

Parmi ces complications, il y a celles liées à la ponction et au prélèvement, avec risque d'hémorragie, d'hématome, d'infection. Il y a également des risques liés aux produits injectés

pour l'anesthésie locale qui peuvent entraîner des réactions allergiques.

La plupart des complications sont de traitement facile et n'entraînent pas de conséquences, mais nul n'est à l'abri de complications plus graves pouvant entraîner des séquelles ou un décès qui est exceptionnel.

CONTRAINTES PRÉALABLES ET POSTÉRIEURES À L'ACTE

En amont du geste

- Signalez nous si vous avez un terrain allergique (asthme, allergie à un produit de contraste, à des médicaments ou à des aliments) une prescription de médicament(s) préalablement à la biopsie, pourrait être nécessaire.
- Signalez nous en cas de traitement anticoagulant (ex. Aspegic, Kardegic, Plavix, Sintron, Previscan ou d'autres) des précautions spécifiques seront prises.
-

Après le geste

- Pour un acte interventionnel une hospitalisation peut s'avérer nécessaire dans un service de soins ou dans un service ambulatoire.
- Des consignes de précautions et un repos relatif de 48h adaptés à la localisation de la biopsie et du type de geste réalisé vous seront communiquées pour votre retour en chambre d'hospitalisation ou votre retour à domicile.
- En cas de fièvre ou de douleur inhabituelle, de gonflement, de raideur de la région biopsiée dans les jours qui suivent l'examen, vous devez contacter votre médecin, le cas échéant notre équipe médicale.

ASPECT FINANCIER

Au titre de l'hospitalisation, la prise en charge de votre examen se fera au même titre que les frais d'hospitalisation (sécurité sociale et mutuelle).

Cette fiche d'information vise à répondre aux questions que vous vous posez à propos de la biopsie sous échographie.

Nous espérons avoir répondu à la plupart de vos interrogations.

Le jour de votre examen vous serez accueilli(e) par les équipes médicales et paramédicales qui vous expliqueront de nouveau le déroulement de cet acte et qui seront à votre écoute si vous avez besoin de renseignements complémentaires.

N'hésitez pas à les interroger ainsi que le médecin prescripteur ou votre médecin traitant si vous le souhaitez.

Je soussigné(e)

Madame, Monsieur

Après avoir pris connaissance de la fiche d'information et obtenu toutes les informations que je souhaitais, je donne mon accord pour que soit réalisé la **biopsie sous échographie**.

Bordeaux le,

Signature

Groupe hospitalier Pellegrin
Tél. 05 56 79 55 99
sec-imageriepel@chu-bordeaux.fr

Groupe hospitalier Saint-André
Tél. 05 56 79 58 00

Groupe hospitalier Sud -
Hôpital Haut-Lévêque
Tél. 05 57 65 64 44
imagerie.magellan@chu-bordeaux.fr

